DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39
Présents : 34

Séance du lundi 27 mars 2017

Le vingt-sept mars 2017 à 16h39, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,.

Etaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Joseph MULE, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique DUCASSE, M. André MERCHEYER, Mme Dominique ANTONINI, M. Yves DRAVETON, Mme Viviane THIRY, M. Joël TONELLI, Mme Christiane GIORDANO, M. Patrick PEREZ, Mme Delphine QUIN, M. Hervé FABRE, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Evelyne ENGELMANN, M. Philippe GUINET, Mme Jocelyne CAPRILE, Docteur Guy MARGUERITTE, M. Jean-Philippe PASTOR, Docteur Bruno ROURE, Mme Régine AGUILLON, Mme Fabiola CASAGRANDE, Mme Béatrice BROTONS, Maître Jérémy VIDAL, Mme Gisèle HAMM-CREVAU, M. Pierre SINISCALCO, M. André GIMENEZ, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Jacques JACHETTA, Mme Françoise JULLIEN, M. Gérard NAVARRO, Mme Françoise BERGEOT, M. Erik TAMBURI

Procurations : M. Hervé FABRE à Mme Delphine QUIN, M. Denis PERRIER à Maître Jérémy VIDAL, Mme Sylvie MAHIEU à Mme Béatrice BROTONS, M. Gil BAISSAT à Mme Dominique ANTONINI, Maitre Sandra KUNTZ à Mme Fabiola CASAGRANDE, Mme Stéphanie CASSAR à Mme Evelyne ENGELMANN

Absents :

Excusés :

Arrivée de Monsieur GUINET à 16h41 avant le vote de la 1ère délibération
Arrivée de Monsieur FABRE à 17h11avant le vote de la 5ème délibération avant a donné procuration à Madame QUIN

Sortie de Monsieur PASTOR à 16h54 après le vote de la 4ème délibération et retour à 16h56
Sortie de Monsieur MERCHEYER et de Monsieur BOCCALETTI à 17h50 après le vote de la 19 ème délibération et retour à 17h51

Secrétaire de Séance : Madame CASAGRANDE
Clôture de la Séance : 18h44

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 14886 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 6 FEVRIER 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

Arrivée de Monsieur GUINET à 16h41 avant le vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

1 abstention Monsieur Navarro

DECIDE

D'ADOPTER **Le dit compte-rendu**

****

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 14887 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.2014 ET CE DEPUIS LE 6 FEVRIER 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE Du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

****

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 14888 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE COMPTE RENDU.

****

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 14889 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

Sortie de Monsieur PASTOR à 16h54 après le vote et retour à 16h56

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE

6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

3 abstentions Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

ADOPTER Le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2017 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement de 52 785 613,04 € et pour la section d'investissement de 30 416 314,19 €

****

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 14890 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE DE L EAU POTABLE REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

Arrivée de Monsieur FABRE à 17h11 avant le vote

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau Potable avec reprise anticipée du résultat pour l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 6 513 141.30 € et pour la section d'investissement de 1 804 302.11 €

****

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 14891 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE DES PORTS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

9 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif du Budget Annexe des Ports avec reprise anticipée du résultat pour l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 1 912 850.16 € et pour la section d'investissement de 1 395 576.04 €

****

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 14892 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

9 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif du Budget Annexe des Parkings avec reprise anticipée du résultat pour l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 519 793,72 € et pour la section d'investissement de 669 803,34 €

****

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 14893 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

3 abstentions Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif Annexe des Transports avec reprise anticipée du résultat pour l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 578 358.63 € et pour la section d'investissement de 137 846.18 €

****

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 14894 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif du Budget Annexe des Pompes Funèbres avec reprise anticipée du résultat pour l'exercice 2017, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 129 817.51 € et pour la section d'investissement de 76 762.42 €

****

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 14895 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

SUBVENTIONS COMMUNALES AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET AU BUDGET DU CCAS - ANNEE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Au titre de l'exercice 2017 :
1/ Au budget annexe de la Régie des Transports une subvention d'un montant de 550 000 €
2/ Au budget du CCAS une subvention de 1 129 846 € versée en fonction des besoins de trésorerie

DE DIRE Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2017

****

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 14896 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX APPLICABLES POUR 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MAINTENIR Pour 2017, le taux de la taxe d'habitation à 13,46
Pour 2017, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,89
Pour 2017, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 42,04

****

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 14897 RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

TARIF DE L'EAU POTABLE ANNEE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER Pour 2017 les tarifs H.T eau potable tels que proposés ci dessous :

Abonnement journalier par logement :		0.112
Prix au m3 hiver :	0.60	
Prix au m3 été (5 mois de mai à septembre) :	1.36	
Majoration au m3 été (au-delà de 60 m3 par logement) :	0.32	

Taxe d'ouverture d'abonnement :		54.55
Location de compteur par mois :		
DN 15		0.044
DN 20	0.064	
DN 25	0.096	
DN 32	0.127	
DN 40	0.219	
DN 50	0.329	
DN 65	0.439	
DN 80	0.658	
DN 100	0.879	
DN 150	1.750	

D'AUTORISER La régie de l'eau à réajuster pour 2017, le tarif du m3 des bornes monétiques tels que proposés ci dessous :

Prix au m3		0.92
Frais de maintenance	0.47	
Redevance pollution	0.29	

D'AUTORISER La régie de l'eau à instaurer une nouvelle pénalité Type 2 telle que proposée dans l'exposé ci dessus, le tarif des pénalités 2017 n'étant pas, par ailleurs, modifié.

****

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 14898 RAPPORTEUR :M. Jean-Sébastien VIALATTE

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
3 contre Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi
6 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

DECIDE

D'ADOPTER **L'exposé qui précède**

D'ACTER **Que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la commune sera identique en 2017 au taux voté en 2016 par le conseil municipal, soit 8,25%**

D'AUTORISER **Monsieur le Maire à signer une convention de reversement à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de 2017 perçu par la Commune.**

****

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 14899 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT COMPETENCE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - CONVENTION RELATIVE AUX BIENS ET A LEUR GESTION

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée relative à la gestion des biens faisant l'objet du transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ».

****

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 14900 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14032 DU 22 AVRIL 2014 - INDEMNITES DES ELUS-

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

9 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

DE MODIFIER dans la délibération n°14032 du 22 avril 2014 portant sur les indemnités des élus, la référence à l'indice brut 1015 par la notion d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique conformément à l'article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

****

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° 14901 RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°14812 DU 28/11/2016 RELATIVE A LA FIXATION DES TARIFS PORTUAIRES 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

3 abstentions Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DECIDE

DE RECTIFIER La délibération du Conseil Municipal n°14812 du 28/11/2016 tel qu'indiqué ci-dessus

ET

DE VALIDER Les modifications comme suit :

« cartes de parking : 1 seule immatriculation par carte ; 35€ pour 15 jours / 50€ pour 30 jours ; réservées aux titulaires d'un contrat de location d'un poste d'amarrage au Port de La Coudoulière »

Taxes de levages et de mises à l'eau

« tarif pêcheur professionnel applicable aux pêcheurs professionnels inscrits à la prud'homie du Brusc. »

****

AFFAIRE N° 17

DELIBERATION N° 14902 RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

FIXATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA LAVERIE SITUEE MAISON DE LA MER PORT DE LA COUDOULIERE -

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANTÀ L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER les tarifs des équipements de la laverie automatique de la Maison de la Mer comme suit :

Laveuse-essoreuse d'une capacité de 18 kgs (lessive non comprise) : **8 €**

Laveuse-essoreuse d'une capacité de 8 kgs (lessive non comprise) : **4 €**

Séchoir d'une capacité de 16 kgs : **1€ /10 mn.**

Distributeur de lessive : **1€ la dose.**

****

AFFAIRE N° 18

DELIBERATION N° 14903 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

CULTURE, TOURISME

MME BROTONS, MME QUIN ET M. FABRE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER Le montant des subventions aux associations locales, pour l'année 2017, telles que détaillées dans le tableau en annexe pour un montant de 378 623 euros (TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE SIX CENT VINGT TROIS EUROS).

DE DIRE Que les crédits seront prévus au budget principal de la ville 2017.

****

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 14904 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

CULTURE, TOURISME

FINANCES

MME GIORDANO NE PREND PAS PART AU VOTE
SORTIES EN COURS DE SEANCE APRES VOTE A 17H 50 DE M. BOCCALETTI ET M. MERCHEYER, RETOUR A 17H51
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER **Association MUSICUS**
Prestation de l'ensemble Matheus à l'occasion de la manifestation « les Présidents au Jardin » samedi 13 mai 2017 **5 000 euros**

Association Départementale Culture et Bibliothèque pour Tous
Prêt de livres écoles maternelles du Brusc et Belvédère **1 000 euros**

Amicale Six-Fournaise des Rapatriés d'AFN
Manifestations (exposition, cérémonie, spectacle, soirée de gala) en partenariat avec la ville de Six-Fours les Plages organisées dans le cadre du 55 ème anniversaire de l'arrivée des Français d'Algérie en métropole **5 000 euros**

Association « les chats de Lulu » l'Arche du Mont Salva
campagne de stérilisation de chats errants **4 000 euros**

Prud'homie des pêcheurs **4 752 euros**
Rénovation des sols et évacuation des eaux

Lycée Paul Langevin
voyage scolaire en Andalousie – Espagne – 2 au 8 avril 2017 (deux élèves six-Fournais) **200 euros**

DE DIRE

que les crédits seront prévus au budget de la commune 2017.

****

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 14905 RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS LA COUDOULIERE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14867 DU 6 FEVRIER 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention au club sportif municipal tennis la Coudoulière de 4700 euros.

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de la commune 2017.

****

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 14906 RAPPORTEUR : Docteur Guy MARGUERITTE.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention de fonctionnement pour l'année 2017, d'un montant de :

- 10 000 euros pour l'association « Les Chérubins »
- 5 000 euros pour l'association « Les Gros Câlins »
- 5 000 euros pour l'association « Calins et Galipettes »

D'APPROUVER Les termes des conventions avec les associations

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites conventions

****

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° 14907 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LYCEE PAUL LANGEVIN - VOYAGE EN ITALIE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle au Lycée Paul Langevin de 1 000 euros pour l'organisation d'un voyage scolaire en Italie

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget de la commune 2017.

****

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° 14908 RAPPORTEUR : M. Philippe GUINET

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRETE

:

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible pour l'entretien des terrains du Conservatoire du Littoral au titre de l'année 2017

****

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° 14909 RAPPORTEUR : M. Philippe GUINET

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L ENTRETIEN DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRETE
:

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour l'entretien des terrains du Conservatoire du littoral au titre de l'année 2017

****

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° 14910 RAPPORTEUR : Docteur Guy MARGUERITTE.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT.

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE
:

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pour l'attribution d'une subvention d'investissement avec la CAF et à percevoir la somme correspondante.

****

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° 14911 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRES 2015/2016

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE
:

LE MAIRE A PROPOSE EN COURS DE SEANCE DE PASSER LE FORFAIT ANNUEL A 9 EUROS (NEUF EUROS) CE QUI A ETE ACCEPTE A L UNANIMITE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Au titre de l'année scolaire 2015/2016, 9 euros (neuf euros) par élève de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera prévue au Budget principal de la Commune

****

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° 14912 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "CLASSE DE DECOUVERTE"ORGANISE PAR L'ODEL VAR - ECOLE ELEMENTAIRE EUGENE MONTAGNE (LA COUDOULIERE) - CLASSES DE MMES TEOT PATRICIA ET DUCLOYER ISABELLE (ANNEE SCOLAIRE 2016/2017)

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour de classe de découverte organisé par l'ODEL VAR à VARS Les Carlines, à raison de 200,00 euros/élève pour les classes de Mmes TEOT Patricia et DUCLOYER Isabelle, enseignantes sur l'école élémentaire EUGENE MONTAGNE (LA COUDOULIERE), soit un montant de 9 400,00 euros (NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

****

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° 14913 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "CLASSE DE DECOUVERTE" ORGANISE PAR L'ODEL VAR - ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET - CLASSES DE MME BENNES ORSINI SYLVIE ET DE MONSIEUR PAJAK LAURENT (ANNEE SCOLAIRE 2016/2017)

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANTÀ L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour de classe de découverte organisé par l'ODEL VAR à VARS Les Carlines, à raison de 200,00 euros/élève pour les classes de Mme BENNES ORSINI Sylvie et de Monsieur PAJAK Laurent, enseignants sur l'école élémentaire CONDORCET, soit un montant de 9 200,00 euros (NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

****

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° 14914 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (DISPOSITIF FRAT 2017) CONCERNANT LE PROJET DE STRUCTURATION URBAINE PAYSAGERE ET DE CREATION DE TRAME

VERTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER La réalisation de ce projet de structuration urbaine paysagère et de création de trame verte

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif FRAT 2017 à hauteur de 200 000 euros

DE DIRE Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

****

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° 14915 RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE REDEVANCES ARCEP ET ANF DU RESEAU TETRA

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention entre la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE et la Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES dans le cadre de la mutualisation du réseau de radiocommunication TETRA

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention

****

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° 14916 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNEE 2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous.
-SIX-FOURS-LE-BRUSC FOOTBALL CLUB,
-RUGBY CLUB SIX-FOURNAIS,
-TPM VAR VOLLEY,
-TENNIS CLUB MUNICIPAL DE LA COUDOULIERE,
-YACHT CLUB DE SIX-FOURS,
-CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS,
-COMITE DES FETES,
-CULTURE BIBLIOTHEQUE POUR TOUS.
-MUSICUS.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer.

****

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° 14917 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

REFORME SCOLAIRE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DES GARDERIES ANIMEES

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER le règlement des Nouvelles Activités Périscolaires.
ET
D'APPROUVER

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

****

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° 14918 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES CENTRES D'ACCUEIL PERISCOLAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER le règlement des Centres d'Accueil Périscolaires.
ET
D'APPROUVER

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

****

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° 14919 RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

FETE DE LA JEUNESSE 2017 - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

CULTURE, TOURISME

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de partenariat avec les différentes associations dans le cadre de la Fête de la Jeunesse 2017

DE DIRE Que les différents partenaires interviendront à titre gratuit.

****

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° 14920 RAPPORTEUR : Maître Jérémy VIDAL

ADHESION DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE D'ASSURANCE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADMETTRE La Caisse des Ecoles au sein du groupement de commandes pour l'achat de prestations de service en matière d'assurance.

D'APPROUVER Les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes ci-annexé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant à la convention de groupement de commandes et toutes pièces afférentes.

****

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° 14921 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONCESSION PLAGE ARTIFICIELLE DE BONNEGRACE -DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DUREE ET DE TRAVAUX POSTE DE SECOURS SIGNATURE D'UN AVENANT N°5

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander une prorogation d'un an de la durée prévue initialement de la concession de plage artificielle et de demander lors de cette prorogation la prise en compte de la modification du poste de secours situé sur cette plage, en créant un auvent démontable avec vigie et réfection de la toiture.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 portant sur ces modifications

****

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° 14922 RAPPORTEUR : Maître Jérémy VIDAL

EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT "LE COQUELICOT" SITUE PLAGE DE BONNEGRACE ET SON LOT DE PLAGE ASSOCIE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du restaurant "LE COQUELICOT".

D'APPROUVER l'agrément de la candidature à la reprise des parts sociales entraînant le changement statutaire de la société délégataire, la SNC FIORUCCI ET CIE.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du restaurant "LE COQUELICOT" à intervenir et à procéder aux mesures

de publicités requises.

****

AFFAIRE N° 38

DELIBERATION N° 14923 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONCESSIONS DES PLAGES NATURELLES - DEMANDE DE PROROGATION DE LA DUREE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander à l'Etat la prorogation par avenants pour une année des concessions de plages naturelles de la Coudoulière, du Cros et des Charmettes accordées par l'Etat.

****

AFFAIRE N° 39

DELIBERATION N° 14924 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME - VILLE DE SIX-FOURS-les-PLAGES-PORT DES EMBIEZ

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Les termes de l'avenant.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention portant autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime, Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES-Port des Embiez.

****

AFFAIRE N° 40

DELIBERATION N° 14925 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT D'ACTIVITE NAUTIQUE - AVENANT N°1

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

APRES DEBAT CONTRADICTOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER L'avenant n°1 à la délégation de service public relative au sous-traité d'exploitation d'activités nautiques.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer l'avenant n°1 avec l'UCPA SPORT VACANCES ainsi que toutes pièces afférentes.

****

AFFAIRE N° 41

DELIBERATION N° 14926 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANTS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT SITUE SUR LE PORT DE LA COUDOULIERE"LE TAO" ET DE SON LOT DE PLAGE N°1 DE LA PLAGE NATURELLE DE LA COUDOULIERE ATTENANT

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER les termes des avenants à la convention d'exploitation du restaurant "LE TAO" et au sous traité d'exploitation du lot de plage attenant.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à la convention d'exploitation du restaurant "LE TAO" et au sous traité d'exploitation du lot de plage attenant, à intervenir et à procéder aux mesures de publicités requises.

****

AFFAIRE N° 42

DELIBERATION N° 14927 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'UN LOCAL DE 29 M² SITUE DANS LES LOCAUX DE LA CAPITAINERIE DE LA COUDOULIERE ET FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE DE LANCER Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un local de 29 m² situé dans les locaux de la Capitainerie de la Coudoulière.

DE FIXER Le montant minimum de la redevance annuelle d'occupation du domaine portuaire pour le local de 29 m² de la Capitainerie de la Coudoulière à 5 400 euros, révisable automatiquement chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

DE FIXER La durée d'occupation à CINQ ans à compter du 1er octobre 2017.

****

AFFAIRE N° 43

DELIBERATION N° 14928 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE D'UN LOCAL DE 42 M² DEPENDANT DU DOMAINE PORTUAIRE DU PORT DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE DE LANCER Une procédure de mise en concurrence d'un local de 42 m² dépendant du domaine portuaire du port de la Coudoulière.

DE FIXER Le montant minimum de la redevance annuelle d'occupation du domaine portuaire pour ce local de 42 m² de la Capitainerie de la Coudoulière à 6 560 euros, révisable automatiquement chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

DE FIXER La durée d'occupation à CINQ ans à compter du 1er novembre 2017.

****

AFFAIRE N° 44

DELIBERATION N° 14929 RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR DES EMPLACEMENTS POUR UNE ACTIVITE DE JET SKI SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE DE PRENDRE ACTE De l'attribution à la SARL JET 6, des emplacements pour une activité de jet ski située sur le Domaine Public Portuaire du Port de la Coudoulière, pour une durée de CINQ ANS à compter du 1er mai 2017.

****

AFFAIRE N° 45

DELIBERATION N° 14930 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UN PORTILLON ET LE RAJOUT DE GRILLES EN FACADE SUD DU REFECTOIRE A LA MATERNELLE FREDERIC MISTRAL DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES ECOLES CONTRE LE RISQUE INTRUSION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un portillon et le rajout de grilles en façade Sud du réfectoire à la maternelle Frédéric Mistral ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 46

DELIBERATION N° 14931 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE TRAVAUX SUR LES CLOTURES A LA MATERNELLE DE LA MEYNADE DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES ECOLES CONTRE LE RISQUE INTRUSION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux sur les clôtures à la maternelle de la Meynade ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 47

DELIBERATION N° 14932 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DE LA COLLEGIALE SAINT-PIERRE-AUX-LIENS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE DAUTORISATION DURBANISME CORRESPONDANTE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la réfection de l'éclairage intérieur de la Collégiale Saint-Pierre-aux-Liens ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 48

DELIBERATION N° 14933 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE TRAVAUX SUR LES CLOTURES A L'ELEMENTAIRE CARREDON DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES ECOLES CONTRE LE RISQUE INTRUSION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux sur les clôtures à l'élémentaire Carredon ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 49

DELIBERATION N° 14934 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE TRAVAUX SUR LES CLOTURES A L'ELEMENTAIRE DODERO DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES ECOLES CONTRE LE RISQUE INTRUSION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux sur les clôtures à l'élémentaire Dodéro ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 50

DELIBERATION N° 14935 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE DE GRILLES SUR LES FENETRES DU REZ DE CHAUSSEE A LA MATERNELLE DES PLAYES DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES ECOLES CONTRE LE RISQUE INTRUSION - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE DAUTORISATION DURBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la mise en place de grilles sur les fenêtres du rez-de-chaussée à la maternelle des Playes ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 51

DELIBERATION N° 14936 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE REMPLACEMENT DU SAS EXTERIEUR DE LA HALTE GARDERIE DU PORT HELENA - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE DAUTORISATION DURBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour le remplacement du SAS extérieur de la Halte Garderie du Port Héléna ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 52

DELIBERATION N° 14937 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE REFECTION DES FACADES DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU MAI - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour

la réfection des façades de la chapelle Notre Dame du Mai ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 53

DELIBERATION N° 14938 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UN AUVENT A L'ECOLE MATERNELLE DU BELVEDERE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE DAUTORISATION DURBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un auvent à l'école maternelle du Belvédère ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 54

DELIBERATION N° 14939 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DE LA COLLEGIALE SAINT-PIERRE-AUX-LIENS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour le réaménagement des espaces extérieurs de la Collégiale Saint-Pierre-aux-Liens ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 55

DELIBERATION N° 14940 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

REFECTION DE LA DIGUE OUEST DU PORT DE LA COUDOULIERE - APPROBATION DU PROJET PAR LA COMMUNE EN SA QUALITE DE PERSONNE PUBLIQUE GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'EMETTRE un avis favorable au nom de la Commune, en sa qualité de personne publique gestionnaire du domaine public portuaire, au projet de réfection de la digue Ouest du port de la Coudoulière

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, prendre toutes dispositions et signer tous documents qui seraient la suite ou la

conséquence de la présente délibération.

****

AFFAIRE N° 56

DELIBERATION N° 14941 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MER ENTRE LE GIRATOIRE DE L'ELYSEE ET LE CARREFOUR DU PR18+640 AU PR18+1080 DE LA RD 559 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE AU SENS DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI MOP DU 12 JUILLET 1985 MODIFIEE PAR L'ORDONNANCE NUMERO 2004-566 DU 17 JUIN 2004

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MENER le projet d'aménagement de l'avenue de la Mer entre le giratoire de l'Elysée et le carrefour Augias du PR18+640 au PR18+1080 de la RD 559 en commun avec le Conseil Départemental du Var et, pour ce faire, de passer avec celui-ci une convention de maîtrise d'ouvrage désignée au sens de l'article 2 de la loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

D'APPROUVER le projet de convention correspondant joint en annexe,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence,

DE DIRE que les moyens financiers nécessaires au versement de la participation de la Commune seront prévus aux divers budgets communaux selon l'échéancier prévu à la convention.

****

AFFAIRE N° 57

DELIBERATION N° 14942 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELECVAR) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS REALISES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE - RUE DU STADE - DOSSIER N° 1375

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours au profit du Syndicat SYMIELECVAR d'un montant de 18 125,00€ dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux rue du Stade.

DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal de la Ville – exercice 2017.

****

AFFAIRE N° 58

DELIBERATION N° 14943 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

RESILIATION DU BAIL PROFESSIONNEL DE LA POSTE DES LONES SITUEE IMMEUBLE CHARMEREVE 194 BOULEVARD DE CABRY - SIGNATURE D'UN

BAIL COMMERCIAL AVEC LA POSTE DES LONES -

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PROCEDER à la résiliation du bail professionnel arrivé à échéance le 31 décembre 2008 par la signature d'un protocole de résiliation.

DE DIRE qu'un bail commercial sera consenti pour une durée de NEUF ANS à compter du 1er avril 2017.

DE FIXER Le loyer annuel net à 18 000 euros (dix huit mille euros) révisable annuellement à la date anniversaire en fonction de la variation de l'indice ILC.

D'APPROUVER Les termes du protocole de résiliation et du bail commercial ci-annexés.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer.

****

AFFAIRE N° 59

DELIBERATION N° 14944 RAPPORTEUR : Maître Jérémy VIDAL

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'EMISSION ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT ET DE CHEQUES CADEAUX POUR LA COMMUNE, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES DE SIX FOURS LES PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER **La constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles de Six Fours Les Plages**

D'APPROUVER **Les termes de la convention de groupement de commande ci-annexée**

D'AUTORISER **Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces afférentes**

****

AFFAIRE N° 60

DELIBERATION N° 14945 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DE 2017 - MISE A DISPOSITION DE SALLE A TITRE GRATUIT

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER La mise à disposition gratuite de la salle suivante:

ELECTIONS PRESIDENTIELLES:

- la salle Scarantino

une fois par candidat

Cette mise à disposition s'effectuera pendant la période de campagne électorale.

****

AFFAIRE N° 61

DELIBERATION N° 14946 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A DISPOSITION DU POINT DE VENTE A EMPORTER SITUE PLAGE DE LA COUDOULIERE-

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Madame Liliane GONDRE à exploiter le local du point de vente à emporter situé plage de la Coudoulière

DE FIXER la période d'exploitation du 1er mai 2017 au 30 septembre 2019

DE FIXER Le montant de la redevance annuelle à 3 000 euros.

****

AFFAIRE N° 62

DELIBERATION N° 14947 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION DE ROND POINT "ROND-POINT Mgr Jean-Yves MOLINAS"

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DENOMMER Le giratoire situé à l'intersection de l'avenue Laënnec et de la rue Vincent Aillaud : ROND POINT MGR JEAN YVES MOLINAS – Initiateur de la construction du Centre Paroissial.

****

AFFAIRE N° 63

DELIBERATION N° 14948 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE MATERIELS TELEPHONIQUES ET INFORMATIQUES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES à réformer les matériels informatiques et téléphoniques suivants :

DESIGNATION	Qté	NUMERO DE MANDAT ET DATE
TELECOPIEURS/FAX		
BROTHER 8360P	2	MAN10MTI00000422 du 24/08/2010
SAGEM 3150	3	MAN09MTB00000041 du 12/02/2009
SAMSUNG SF5100	1	MAN04MTI00000135 du 05/07/2004

SAGEM 3240	1	MAN06MTB00000131 du 15/06/2006
IMPRIMANTES - SCANNER		
LEXMARK C543 DN	1	MAN11MTI00000275 du 07/07/2001
OKI B411 DN	1	MAN11MTI00000169 du 22/04/2001
LEXMARK C532 DN	1	MAN09MTI00000508 du 11/12/2009
EPSON C3800	2	MAN07MTI00000338 du 13/12/2007
CANON I560	1	MAN04MTI00000183 du 09/08/2004
SCANNER HP 4400C	1	MAN02MTI00000185 du 02/09/2002
HP 690C	1	MAN98MTI00000257 du 12/06/1998
HP OFFICE JET	1	MAN09MTI00000388 du 06/10/2009
EPSON EPL6200	1	MAN11MTI00000273 du 07/07/2011
EPSON 6200	1	MAN06MTI00000091 du 03/05/2006
LEXMARK C531	2	MAN13MTI00000065 du 07/02/2013
ECRANS		
HYUNDAI 17 "	4	MAN10MTI00000429 du 03/09/2010
HYUNDAI 19 "	1	MAN10MTI00000200 du 08/05/2010
VIEWSONIC 15"	1	MAN07MTO00000065 du 16/02/2007
ACER 15"	4	MAN06MTI00000255 du 25/10/2006
DAEWOO 15"	2	MAN04MTI00000067 du 05/03/2004
NEC 15"	4	MAN02MTI00000182 du 03/09/2002
V7 17"	4	MAN08MTI00000404 du 12/12/2008
PC		
CYBERDINE	1	MAN00MTI00000489 du 18/12/2000
CYBERDINE	6	MAN04MTI00000272 du 01/12/2004
CYBERDINE	2	MAN06MTI00000064 du 27/03/2006
CYBERDINE	5	MAN06MTI00000220 du 06/09/2006
HCS MISCO	9	MAN08MTI00000177 du 29/05/2008
BIOS INFORMATIQUE	2	MAN09MTI00000159 du 07/05/2009
BIOS INFORMATIQUE	2	MAN09MTI00000449 du 25/11/2009
BIOS INFORMATIQUE	1	MAN10MTI00000657 du 30/12/2010
BIOS INFORMATIQUE	1	MAN12MTI00000213 du 23/05/2012
ROUTEUR - SWITCH		
SWITCH 3COM 4200	1	MAN04MTI00000154 du 20/07/2004
ONDULEUR		
Onduleur 9120	1	MAN06MTI00000310 du 04/12/2006

****

AFFAIRE N° 64

DELIBERATION N° 14949 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

ACCEPTATION DU DON D'UNE COLLECTION DE TRAVAUX SUR LES DELIBERATIONS COMMUNALES (1605-1810), NOTRE -DAME DU MAI, LE CAP SICIE, LES ORATOIRES, HISTOIRE DE SIX-FOURS

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER **Le don fait par Monsieur CASAS, famille de feu Mr METAIRIE qui a effectué les différents travaux sur les délibérations communales, Notre Dame du Mai, le CAP SICIE, le chemin des Oratoires et l'histoire de Six Fours de 1875 à nos jours.**
Ce fonds sera déposé aux Archives Municipales, afin d'en assurer la conservation et la communication au public.

****

AFFAIRE N° 65

DELIBERATION N° 14950 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER L'autorité territoriale à signer la convention de mise à disposition pour trois ans, par le Centre Communal d'Action Sociale au profit de la Ville, de Madame Céline BRUZZONE née TIVEYRAT.

DE DIRE Que cette mise à disposition partielle est fixée à 50%.

****

AFFAIRE N° 66

DELIBERATION N° 14951 RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14715 DU 18.07.2016 ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE-

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER Le dispositif de la délibération N°14715 du 18 juillet 2016

DE DIRE que la Commune passera une convention avec la MIAJ de mise à disposition de volontaires auprès de la Commune en lieu et place d'introduire un dossier de demande d'agrément auprès de la DDCS du Var.

****

AFFAIRE N° 67

DELIBERATION N° 14952 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CREATION D'EMPLOIS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER Le tableau des effectifs par la création des postes suivants :

- Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe : 11
- Agent de Maîtrise Territorial Principal : 5

Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe : 6

Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe : 6

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe : 9

DE DIRE Que ces emplois seront pourvus conformément à la législation en vigueur.

DE DIRE Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville de Six Fours Les Plages.

****

AFFAIRE N° 68

DELIBERATION N° 14953 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM DES ACTIONS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TPM AMENAGEMENT APPARTENANT A LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

6 abstentions Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

DECIDE

D'AUTORISER le principe de la dissolution-liquidation amiable de la SPLA TPM

DE CÉDER à la communauté d'Agglomération TPM 18530 action de TPM Aménagement détenues par la Commune de Six Fours.

DE DIRE que cette cession interviendra à la valeur de souscription lors de la constitution de la société soit un euro l'action. Cela représente une recette pour la commune de Fours de 18 530 Euros.

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de la réalisation de cette cession d'actions et notamment signer l'ordre de mouvement correspondant.

****

AFFAIRE N° 69

DELIBERATION N° 14954 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14845 du 28/11/2016 DROITS DE

PLACE DANS LES MARCHES - DROITS DE VOIRIE - TERRASSES - REDEVANCE D'OCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN MATIERE DE DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT - CAPTURE ET TRANSPORTS DES ANIMAUX ERRANTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien
3 abstentions Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi

DE FIXER A compter du 1er Avril 2017, les nouveaux tarifs de droits de voirie, droits de places dans les marchés, terrasses, occupation du domaine public et frais de capture et de transports des animaux errants selon le tableau ci-dessous,

DROITS DE PLACE DANS LES MARCHES

DROITS DE VOIRIE – TERRASSES

ACTIVITES	Tarifs à compter du 1er Janvier 2017	Tarifs applicables au 1er Avril 2017
Droits de voirie		
Redevance annuelle le m²/an		
Terrasses non couvertes – Zone non Littorale	95€ m²/an	95€ m²/an
Terrasses couvertes – Zone non Littorale	130€ m²/an	130€ m²/an
Terrasses non couvertes – Zone littorale*	130€ m²/an	130€ m²/an
Terrasses couvertes – Zone littorale*	150€ m²/an	
De 1 à 20 m2		**150€ m²/an**
De 21 à 30 m2		**170 € m²/an**
De 31 m2 et plus		**300 m²/an**
Extension ponctuelle de terrasse n'excédant pas 50m² sur Zone non Littorale lors de fêtes nationales, manifestations festives, feu d'artifice, etc...		
De 9h00 à 3h00 du matin	30€ m²/jour	30€ m²/jour
Extension ponctuelle de terrasse n'excédant pas 50m² sur Zone Littorale* lors de fêtes nationales, manifestations festives, feu d'artifices, etc...		
De 9h00 à 3h00 du matin	40€ m²/jour	40€ m²/jour
Étalage sur trottoir ml/an	30€	30€

DE DIRE	Que les reste de la délibération n°14845 du 28/11/16 demeure inchangée

****

Questions orales

3 questions orales (ci jointes) ont été posées par Monsieur BOCCALETTI lors du Conseil Municipal du 27 mars 2017.
Les réponses suivantes ont été apportées :

1°) Question concernant la célébration du 19 mars 1962
Monsieur VIALATTE a expliqué n'avoir jamais participé à la cérémonie du 19 mars.
Monsieur BOCCALETTI a répondu qu'en tant que Maire, Monsieur VIALATTE dépose une gerbe au nom de l'ensemble du Conseil Municipal alors que certains ne souhaitent pas y être associés. Monsieur VIALATTE a répondu qu'en vertu de la loi du 6 décembre 2012 il s'agit d'une journée nationale officielle et en temps que tel une gerbe est déposée au nom de la commune et de son Conseil Municipal.

2°) Question concernant la communication du planning du centre Guillemard
Monsieur VIALATTE a informé le Conseil Municipal que l'administration n'avait pas encore demandé à la CADA si ledit document pouvait être fourni à Monsieur BOCCALETTI.
Toutefois, cette question sera posée très prochainement.

3°) Question concernant la délégation de service public avec la société « La Lagune »
La réponse ci jointe a été apportée.
****
Madame AGUILLON est partie après le vote et a donné procuration à Monsieur PASTOR.
Madame BERGEOT et Monsieur TAMBURI sont partis avant la signature de tout document
****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h44

Le Secrétaire de séance

Madame
CASAGRANDE

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES ★ VAR ★

Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE